

Scouts et Guides de France
Territoire Lyon-Levant
Groupe de la Guillotière – 1ère Lyon

Lyon, le 1er septembre 2012.

Informations rentrée 2012-2013

Chers parents,

Nous vous remercions de trouver ci-après les informations pour la journée d'inscription des enfants dans le Groupe, qui aura lieu à la rentrée prochaine **le 15 septembre 2012 de 10 heures à 16 heures à Saint-Michel**.

Pièces à fournir : bulletin d'adhésion et participation financière, fiche sanitaire de liaison, enveloppes affranchies.

Amitiés scoutes,

Pour la Maîtrise et l'Equipe de Groupe,

Sigolène & Christophe Quinzoni

Responsables de Groupe
1ère Lyon – la Guillotière
Territoire Lyon-Levant
Scouts et Guides de France

Téléphone : 04 72 72 08 16
Mobile : 06 07 78 83 13
Email : sgdf.laguille@gmail.com





DATE ET LIEU

Les inscriptions auront lieu le samedi 15 septembre 2012, de 10 heures à 16 heures. Elles se tiendront dans la cour de la paroisse Saint-Michel, 45 avenue Berthelot – Lyon 7ème.

LE BULLETIN D'ADHESION

Un bulletin à compléter est joint à ce courrier. Ce document sera également disponible le jour de l'inscription. Le bulletin se compose de deux parties :

A gauche, les informations d'état-civil et administratives concernant votre famille. Pour toute question ou difficulté, une aide vous sera proposée le jour des inscriptions. A la ligne « J'inscris mon enfant en tant que », indiquer :
- De 8 à 11 ans, Louveteau (garçon) ou Jeannette (fille)
- De 11 à 14 ans, Scout (garçon) ou Guide (fille)
- De 14 à 17 ans, Pionnier (garçon) ou Caravelle (fille)
- De 17 à 20 ans, Compagnon (fille et garçon)

A droite, le montant de la cotisation à régler, les modalités de paiement et diverses autorisations.

Un formulaire au format pdf est disponible au téléchargement sur notre site internet : http://www.sgdf-laguille.fr/infos-groupe/inscription/

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Le formulaire joint est à remettre impérativement complété le jour de l'inscription. Les données qu'il contient sont confidentielles, il est à fournir dans une enveloppe cachetée au nom de l'enfant.

Un formulaire au format pdf est disponible au téléchargement sur notre site internet : http://www.sgdf-laguille.fr/infos-groupe/inscription/

CORRESPONDANCES

Pour permettre au Groupe de mettre en place une communication plus efficace avec les familles, nous vous demandons de fournir à la rentrée un lot de 5 enveloppes demi A4 affranchies et libellées à vos noms et adresses.



COTISATION, MODE D'EMPLOI

1. Présentation de la cotisation

Cette année, la cotisation au mouvement prend une nouvelle forme. Elle intègre le coût de l'ensemble des activités de l'année (hors éventuel événement vraiment exceptionnel) et aucune participation financière supplémentaire ne sera demandée au cours de l'année.

2 tarifs ont été établis :

- 1 tarif pour les « foyers fiscalement imposables »
- 1 tarif pour les « foyers fiscalement non imposables »

Une attestation sur l'honneur de non-imposition est demandée pour les familles souhaitant bénéficier du tarif « foyer fiscalement non imposable ».

La cotisation se décompose en quatre parties :

- La part dédiée au Centre National
- L'abonnement aux revues de la branche de vos enfants
- La part dédiée au fonctionnement du Groupe
- La part dédiée aux activités des unités

Pour un foyer imposable, le montant de la cotisation est de 263,00 euros
Pour un foyer non imposable, le montant de la cotisation est de 182,00 euros

<u>Défiscalisation et aides</u>

1. Pour un foyer imposable, la cotisation donne lieu à l'émission par l'association d'un reçu fiscal. Après déduction fiscale (66%), le coût effectif supporté par le foyer est de 139,00 euros.
2. Pour un foyer non imposable, un mécanisme d'aide sociale à l'initiative de la CAF existe, qui permet sur demande de prendre en charge une part de la cotisation. Les situations sont étudiées au cas par cas.
3. Pour des facilités de trésorerie, le paiement de la cotisation peut être échelonné sur l'année en plusieurs versements :

- Un premier versement à la rentrée du montant de la part dédiée au Centre National + l'abonnement à la revue de la branche.
- Le complément en plusieurs chèques à encaisser de façon étalée.

Ces facilités n'ouvrent pas droit à remboursement en cas d'abandon des activités en cours d'année.



2. Structure de la cotisation

Tarif pour foyer fiscalement imposable

. Part dédiée au Centre National de l'association

Cotisation adhérent (1 seul enfant)	106,00
Cotisation famille (à partir du 2ème enfant)	67,00

Ces montants donnent droit à une réduction d'impôt de 44,00 à 70,00 euros

. Part dédiée au fonctionnement du Groupe

Formation et cotisation des chefs, activités de Groupe, assemblées, location des locaux, communication, administratif, fournitures et consommables, assurance des locaux, fond de solidarité…

Total	**90,00**

Ce montant donne droit à une réduction d'impôt (66%) de 60,00 euros

. Part dédiée aux activités des unités

Réunions et activités	30,00
2 week-ends	40,00
Total	**70,00**

Ce montant ne donne pas droit à réduction d'impôt.

Cotisation pour un enfant	263,00
Cotisation à partir du 2ème enfant	225,00

Après déduction d'impôt :

Coût effectif pour un enfant	**139,00**
Coût effectif à partir du 2ème enfant	**127,00**



Tarif pour foyer fiscalement non imposable

. Part dédiée au Centre National de l'association	
Cotisation adhérent (1 seul enfant)	55,00
Cotisation famille (à partir du 2ème enfant)	26,00
. Abonnement à la revue de la branche (facultatif)	7,00
. Part dédiée au fonctionnement du Groupe	50,00
. Part dédiée aux activités des unités	
Réunions et activités	30,00
2 week-ends	40,00
Cotisation pour un enfant	**182,00**
Cotisation à partir du 2ème enfant	**153,00**

Pour un foyer non imposable, un mécanisme d'aide sociale à l'initiative de la CAF existe, qui permet sur demande de prendre en charge une part de la cotisation. Les situations sont étudiées au cas par cas. Les aides versées sont fonction du nombre de familles concernées par ces dispositions.



PLANNING DES ACTIVITES

Le planning joint à ce courrier est le planning définitif des activités 2012-2013. De façon tout à fait exceptionnelle, il est possible qu'une date soit modifiée, supprimée ou ajoutée.

Cette année, le week-end de Groupe se tiendra sur 3 jours, du 30 mars au 1er avril 2013.

La présence des enfants est impérative à toutes les activités. Le programme de l'année suit une progression et les activités se vivent dans une continuité. Une présence discontinue des enfants les prive de cette progression et handicape sérieusement les chefs bénévoles qui préparent et animent les activités.

Le planning au format pdf est disponible au téléchargement sur notre site internet : http://www.sgdf-laguille.fr/infos-groupe/inscription/

ENCADREMENT, REGLEMENTATION

Les activités de scoutisme sont réglementées par le décret du 21 mars 2003 qui précise les spécificités des activités et les particularités de leur encadrement législatif.

Ces dispositions légales encadrent, pour la sécurité des jeunes, la nature et la mise en œuvre des activités de scoutisme. L'animation des unités est confiée à des jeunes en cursus de formation BAFA, soutenus par une Equipe de Groupe et une structure territoriale. L'association fournit aux différents responsables les outils et pédagogies à utiliser pour la mise en œuvre de la proposition scoute.